



Communiqué – 27 avril 2020

Les producteurs et productrices du secteur laitier durement touchés par la crise du Coronavirus demandent :

Un instrument de gestion de crise, pas une aide au stockage privé !

La Commission annonce des mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur agroalimentaire :

- Aide au stockage privé pour les produits laitiers
- Flexibilité pour le programme de l'UE à destination des écoles (lait, fruits et légumes).
- Dérogation exceptionnelle aux règles de concurrence de l'UE permettant aux opérateurs d'adopter des mesures d'auto-organisation du marché.

Pour la troisième fois en 10 ans, est brandie la fausse solution de l'aide au stockage privé, avec le soutien de nos trois ministres de l'agriculture.

Ce système, utilisé sans réduction de la production, a pourtant montré ses limites et ses dérives. La poudre de lait achetée par la Commission 1950 €/T en 2015 fut revendue 4 ans plus tard à 1150 €/T . Qui a empoché la différence de 800 €/T ?

Ce dispositif est bénéfique pour l'industrie mais pas pour les producteurs.

Remettre ce mécanisme en place, avec un seuil de l'intervention à 0.22€ par litre, c'est forcer le prix du lait sous le prix de production.

L'industrie demande aujourd'hui une réduction des volumes mais les producteurs qui ont investi dans l'intensification de la production après l'abolition des quotas ne peuvent répondre à cette demande.

Un lait qui n'a pas de finalité, qui ne sera pas consommé, ne doit pas être produit.

La Commission se doit de mettre en place au plus vite un mécanisme de réduction volontaire de la production, en suivant l'exemple du Programme de responsabilisation face au marché (PRM)¹ proposé par l'EMB.

¹ <http://www.europeanmilkboard.org/fr/special-content/programme-de-responsabilisation-face-au-marche.html>

POURQUOI répéter les mêmes erreurs de gestion de crise ?

Les producteurs et productrices de lait européens estiment que le stockage privé n'est pas une bonne solution s'il n'y a pas de réduction volontaire de la production à l'échelle européenne

Bruxelles, le 24 avril 2020 : Les producteurs et les productrices de lait de l'European Milk Board (EMB) témoignent de leur grande incompréhension vis-à-vis de la dernière mesure annoncée par la Commission européenne. Celle-ci vise à surmonter la crise toujours croissante qui frappe le secteur laitier en subventionnant le stockage privé, sans adopter en parallèle des mesures de réduction du volume coordonnées au niveau européen. Par le passé, l'outil du stockage n'a pas été en mesure de juguler les crises, tout comme l'actuelle deuxième proposition de la Commission donnant l'autorisation aux organisations de producteurs et de productrices ainsi qu'aux organisations interprofessionnelles de planifier la production. Erwin Schöpges, président de l'European Milk Board l'a expliqué, on ne pourra vaincre cette crise seulement si l'on réduit l'offre de lait cru, trop élevée actuellement, par le biais d'une réduction volontaire de la production coordonnée sur le plan de l'UE.

Ainsi faut-il que l'annonce actuelle du stockage privé soit assortie d'un programme de réduction volontaire de la production (avec plafonnement des volumes). En outre, les volumes stockés ne devraient pas excéder 45 000 tonnes pour le lait en poudre et 60 000 tonnes pour le beurre.

Pourquoi l'aide au stockage privé n'est-elle pas une réponse adaptée à la crise ?

Elle ne prémunira pas des excédents

Elle n'agit pas au niveau des producteurs, c.-à.-d. là où survient la surproduction de lait. Ce sont des produits déjà transformés, des excédents de fromage, de lait en poudre et de beurre qui se retrouvent dans les stocks.

Elle fait durer les crises

Le stockage des produits laitiers excédentaires a une incidence sur le marché. En effet, ces denrées font aussi partie de l'offre (trop élevée). Dès lors, leur stockage tire le prix du marché vers le bas. Ainsi les crises ne sont-elles pas résolues, mais s'en trouvent même prolongées. Lorsque les produits stockés sont revendus a posteriori, cela entrave le redressement approprié des prix sur le marché.

Elle n'a pas fait ses preuves

Le stockage privé n'a pas fait ses preuves en tant qu'outil de gestion de crise de l'Union européenne. Malgré son entrée en vigueur en 2015-2017, la chute des prix sur le marché laitier s'est poursuivie de façon irrésistible. De plus, en 2016, les organisations de producteurs et les organisations interprofessionnelles furent déjà autorisées à planifier la production, sans que cela n'ait d'incidence sur la situation. En effet, le secteur ne dispose pas des structures requises et les acteurs concernés n'ont pas les fonds nécessaires pour mettre en œuvre une planification de la production efficace, permettant d'enrayer les crises.

L'outil de réduction volontaire des volumes au niveau européen est bien plus efficace

Lors de la précédente crise, nous avons perdu du temps précieux en raison des mesures décrites ci-dessus. Puis, fin 2016, le programme de réduction des volumes coordonné par la Commission européenne a finalement mis un terme à la déroute du prix du lait. À l'époque, le prix UE était remonté de ses cauchemardesques tréfonds, bien en deçà des 30 centimes, pour atteindre les 35 centimes par kilogramme de lait à l'été 2017.

Pourquoi les mêmes erreurs sont-elles toujours commises ?

Sieta van Keimpema, vice-présidente de l'EMB, résume l'incompréhension des producteurs et productrices de lait européens à l'égard de la réaction de l'UE : « Pour nous, producteurs et productrices de lait, il est inconcevable que l'on retourne à de telles mesures. Les crises précédentes ont montré de façon factuelle que ces solutions ne n'ont pas un effet suffisant. Néanmoins, il est clair que la réduction volontaire des volumes, coordonnée sur le plan européen par la Commission, a déjà fait ses preuves en tant qu'outil de gestion de crise. C'est la raison pour laquelle ce dispositif doit être mis en œuvre, associé à un stockage privé plus strictement plafonné. » Il faut toutefois qu'il soit activé promptement, sinon l'on risque de voir la crise s'aggraver et une réduction obligatoire des volumes devenir nécessaire. « Nous n'avons pas de temps à perdre, au contraire, il nous faut miser dès maintenant sur une stratégie de stabilité. D'ici quelques mois, le Brexit mettra lui aussi le secteur à rude épreuve. Si nous sommes trop affaiblis, la situation sera catastrophique », souligne Sieta van Keimpema.

Comment apporter une réponse adaptée à la crise par le biais d'une réduction volontaire des volumes au niveau européen ?

Étant donné que c'est l'excédent de lait, résultant d'un effondrement de la demande, qui tire les prix vers le bas, c'est là qu'il faut agir. Grâce à l'instauration d'une réduction volontaire des volumes au niveau européen, il serait possible de réduire de façon efficace la pression sur le prix du lait. « Afin de tenir le coup sur le plan financier, les producteurs et productrices doivent recevoir une compensation suffisante par litre de lait non produit », affirme Erwin Schöpges. À défaut de compensation, ce seront les éleveurs et les éleveuses qui devront assumer, seuls, la majeure partie des conséquences de la crise du Covid-19 au sein du secteur, ce qui leur sera tout simplement impossible au vu d'un marché laitier secoué par les crises successives.

Les producteurs et les productrices réclament la mise en place d'un programme de réduction volontaire de la production au niveau européen, et ce depuis le début de la crise du Covid-19. Selon le président de l'EMB, Erwin Schöpges, les producteurs et les productrices de denrées alimentaires, qui ont pourtant traversé plusieurs crises, n'ont manifestement pas été écoutés. « Les décideurs politiques sont désormais responsables de la future évolution négative des prix du lait. Quelles mesures ont-ils prévu dans un deuxième temps ? Car celles précédemment adoptées n'auront pas d'effet. » Le message du président de l'EMB aux responsables politiques est le suivant : « **Si l'objectif est que le secteur retrouve une certaine stabilité, nous n'échapperons pas à une réduction des volumes coordonnée sur le plan européen. Agissez de façon responsable et agissez maintenant !** »

Programme de responsabilisation face au marché – PRM

Le PRM est un programme pour le secteur laitier européen destiné à être appliqué lorsque le marché du lait est menacé de déséquilibre. Alliant des instruments de surveillance du marché et d'intervention réactive, le programme permet l'identification de crises imminentes ainsi qu'un passage à l'action en trois temps.

Identification des crises – indice de marché

- A l'aide d'un indice de marché retraçant entre autres l'évolution des cours des produits, des coûts de production (marge) etc., il est possible d'anticiper l'éclatement d'une crise.
- Lorsque l'indice dépasse les 100 points, les prix versés aux producteurs couvrent les coûts de production y compris un revenu équitable, le marché peut être qualifié de stable et aucune intervention n'est nécessaire. Si l'indice chute sous le seuil des 100 points, les coûts de production ne sont plus couverts. Si l'écart entre les prix versés aux producteurs et les coûts de production se creuse, le programme de responsabilisation face au marché est activé.

Réaction aux crises – activation du PRM

L'activation du PRM s'articule en trois temps :

1 Alerte rapide (chute de l'indice de 7,5 %)

- L'agence de surveillance émet un avis d'alerte rapide.
- Le stockage privé est autorisé.
- Des programmes incitatifs encouragent d'autres usages pour le lait tels que l'élevage de veaux au lait entier, l'engraissement au lait des génisses etc.
- Ce niveau d'alerte est maintenu tant que l'indice ne s'est pas réaligné sur les 100 points.

2 Crise (chute de l'indice de 15 %)

- La crise est officiellement constatée et annoncée par l'agence de surveillance.
- Les mécanismes centraux du programme de responsabilisation face au marché sont enclenchés.
- Une période de référence est définie.
- Appel d'offres pour une réduction volontaire de la production (p. ex. 5 %), prime lors d'une diminution des volumes produits
- Un prélèvement de responsabilisation du marché est encaissé auprès des exploitations en dépassement dès le premier kilo.

3 Réduction obligatoire (chute de l'indice de 25 %)

- Réduction obligatoire pour tous des livraisons de lait de par exemple 2–3 % durant une période définie, par exemple six mois.

Fin de la crise – levée des mesures de gestion de la crise

Si l'indice évolue à nouveau en direction des 100 points et que les pronostics de l'agence de surveillance sont positifs pour l'évolution ultérieure du marché, la crise peut être déclarée terminée. A ce moment, toutes les mesures de restriction de la production sont levées. Les engagements pris sur une base volontaire et contractuelle sont suspendus selon les stipulations convenues.

[Ici vous trouverez des informations plus détaillées sur le PRM](#)

Contacts :

Guy Francq, président du MIG : +32 (0)497 34 46 22

Erwin Schöpges (FR, DE, NL) : +32 (0)497 904 547